

Séance du 22 Octobre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 Octobre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Gouffrant à Mme Dumas ; M. Pommiez à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Castel à Mme Durruty ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

ABSENTE : Mme Loupien-Suarès.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Toponymie - Dénominations de voies et lieux.

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La présente délibération, sur proposition de la commission extra municipale « patrimoine et toponymie », a pour objet d'attribuer un nom aux voies et aux lieux suivants :

1) contre-allée parallèle à l'avenue du Prissé, depuis le giratoire du Prissé jusqu'au chemin d'Ibos : « allée de Laplane » (nom du lieu-dit) ;

2) voie de desserte des terrains situés à proximité du chemin de Cazenave et du carrefour entre le chemin de Cazenave et l'avenue Henri de Navarre : « rue Fontaine de Guimbalet » (nom du lieu-dit) ;

3) il convient par ailleurs d'attribuer une adresse aux casemates sises à la Porte d'Espagne et mises à disposition de plusieurs associations par la ville. Je vous propose d'officialiser le nom communément utilisé de « Place de la Porte d'Espagne ».

Je vous propose d'approuver ces dénominations.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.